



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-INT-050

Déposé le : 31.10.2017

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Comment éviter, dans la mesure du possible, qu'une tragédie comme celle du décès de Lamine F., retrouvé mort à 23 ans dans une cellule de la police à la Blécherette, à Lausanne, le 24 octobre 2017, ne se reproduise ?

Texte déposé

La présente interpellation n'entend demander au gouvernement vaudois ni de se substituer aux conclusions de l'enquête pénale en cours sur les circonstances du décès du jeune ressortissant gambien (L.F.), mort à 23 ans le 24.10.2017 dans une cellule de la zone carcérale à la Blécherette à Lausanne, ni de violer en quelque manière que ce soit le secret de la dite enquête, ni bien entendu de porter une appréciation quelconque sur les responsabilités pénales ou autres éventuellement en cause.

Les député-e-s soussigné-e-s se posent uniquement des questions en lien avec ce que la Police cantonale et la Procureure en charge de l'enquête ont révélé publiquement depuis le 24 octobre 2017. La présente interpellation vise à demander au Conseil d'Etat les premières conclusions qu'il tire, relatives au fonctionnement et aux directives éventuelles à donner à ses services, de façon à ce qu'une telle tragédie ne se reproduise plus.

Lamine F., ressortissant gambien, était au bénéfice de l'aide d'urgence et vivait dans un centre EVAM à Ecublens. Il avait de graves problèmes de santé et était sorti de l'hôpital fin septembre, après de nombreuses semaines d'hospitalisation suite à une opération au CHUV, en lien avec une épilepsie grave. S'il n'était pas resté en Italie et avait tenté de demander l'asile en Suisse, c'est justement du fait de ses graves problèmes de santé et du fait que l'Italie n'était pas à même de les prendre en charge convenablement.

A ce stade, et selon les informations publiées, les député-e-s soussigné-e-s posent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que, interpellé par des gardes-frontières à la gare de Lausanne le dimanche 22 octobre, L.F. a été confondu avec un autre ressortissant gambien, né à la même date, et « attribué » au canton de Lucerne ?
2. Lorsqu'un étranger soupçonné d'être en situation irrégulière de séjour est amené au centre de la Blécherette pour y être détenu, est-il entendu systématiquement par la police, et cette audition fait-elle l'objet d'un procès-verbal ?
3. Dès lors que la police cantonale met en détention un étranger soupçonné d'être en situation de séjour irrégulière ou en vue d'un renvoi, un contact immédiat est-il pris par la police avec le Service de la population (SPOP) pour vérifier la réalité du motif de détention en vue du renvoi et la situation de séjour de cette personne ?
4. Dans une telle situation, le SPOP transmet-il à la police l'ensemble des informations en sa possession sur l'étranger interpellé, en particulier son état de santé et le traitement qu'il doit éventuellement suivre ?
5. Selon la Police cantonale, L.F. aurait été conduit au CHUV le jour même que son interpellation pour observation; puis, après cet examen, il aurait été remis à nouveau en mains de la dite police pour être mis en détention. Les services du CHUV donnent-ils des indications précises à la police sur le traitement médical que doit suivre un étranger détenu dans ses locaux, du fait de sa situation irrégulière de séjour ?
6. Lors de l'admission pour observation par les services compétents du CHUV d'un étranger soupçonné d'être en situation irrégulière de séjour, ces services n'établissent pas automatiquement l'identité précise de cette personne ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



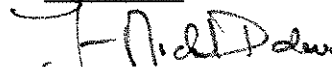
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Dolivo Jean-Michel

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Voir liste des 51 député-e-s signataires

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch


Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Aminian Taraneh 

Aschwanden Sergej

Attinger Doepper Claire 

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane 

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne-Sophie 

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

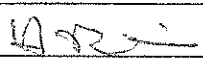
Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure 

Bouverat Arnaud 

Bovay Alain

Buclin Hadrien 

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya 

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine 

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie 

Cherubini Alberto 

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme 

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Cretegny Laurence

Croci Torti Nicolas

Crottaz Brigitte 

Deillon Fabien

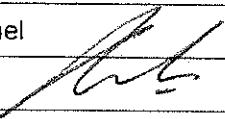
Démétriadès Alexandre 

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre  

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel 

Donzé Manuel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline 

Durussel José

Epars Olivier

Evéquoaz Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle 

Freymond Sylvain

Freymond Cantone Fabienne

Fuchs Circé 

Gander Hugues

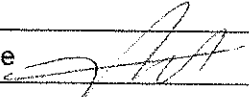
Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

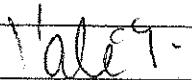
Glardon Jean-Claude 

Glauser Nicolas

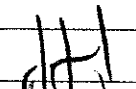
Glauser Krug Sabine 

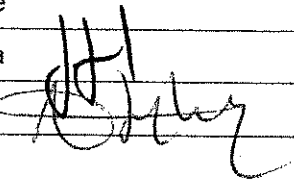
Gross Florence

Guignard Pierre

Induni Valérie 

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica 

Jaques Vincent 

Jaquier Rémy

Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe

Joly Rebecca

Jungclaus Delarze Susanne

Keller Vincent

Krieg Philippe

Labouchère Catherine

Liniger Philippe

Lohri Didier

Luccarini Yvan

Luisier Brodard Christelle

Mahaim Raphaël

Marion Axel

Masson Stéphane

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Keller Roxanne

Miéville Laurent

Miéville Michel

Mischler Maurice

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Mottier Pierre François

Neumann Sarah

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Paccaud Yves

Pahud Yvan

Pernoud Pierre André

Petermann Olivier

Podio Sylvie

Pointet François

Porchet Léonore

Probst Delphine

Radice Jean-Louis

Rapaz Pierre-Yves

Räss Etienne

Ravenel Yves

Rey-Marion Alette

Rezso Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rime Anne-Lise

Rochat Fernandez Nicolas

Romanens Pierre-André

Romano-Malagrifa Myriam

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

Rydlo Alexandre

Ryf Monique

Schelker Carole

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Simonin Patrick

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Suter Nicolas

Tafelmacher Pauline

Thuillard Jean-François

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

van Singer Christian

Venizelos Vassilis

Volet Pierre

Vuillemin Philippe

Vuilleumier Marc

Wahlen Marion

Wüthrich Andreas

Zünd Georges

Zwahlen Pierre